



10 mars 2021

(21-2025)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2006 SUR LE DROIT DE REVENTE DE L'ARTISTE

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	-------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2006 sur le droit de revente de l'artiste
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1471_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié <p>Ce règlement met en œuvre la Directive 2001/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale. En outre, le règlement constitue une mise en œuvre de l'option donnée par l'article 14^{ter} de la Convention de Berne relative au droit d'auteur.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	13 février 2006 https://www.legislation.gov.uk/uksi/2006/346/introduction/made
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	8 février 2021
--	----------------

Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/uksi/2006/346/contents/made
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.